

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 2 mars 2015, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Jean-Denis Patenaude, Dany Boyer, MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur le conseiller Martin Sauv  est absent. Monsieur Daniel Vinet, directeur g n ral, assiste  galement   la r union.

ADOPTION DES MINUTES

7868-03-2015 Il est r solu unanimement d'adopter le proc s verbal de l'assembl e r guli re du 2 f vrier 2015.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7869-03-2015 Il est r solu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que propos  en ajoutant le point suivant   varia :

- COOP Sant  5 000 \$
-

P RIODE DE QUESTIONS

Daniel Charron : Questionnement concernant la modification r glementaire sur les ilots d structur s.

Dominique Dubuc :

S'informe sur la neige entass e sur son terrain longeant la Mont e Riendeau. L'entrepreneur est avis  de demander l'autorisation des propri taires avant de souffler la neige. L'entrepreneur a corrig  la situation.

Andr  Champagne :

S'informe sur les causes de l'augmentation de taxes. Monsieur le maire donne les explications demand es.

Dominique Dubuc :

S'informe de la possibilit  d'installer une lumi re clignotante   l'intersection de la Route 221 et du rang St-Simon. Une demande sera pr sent e au MTQ.

Pierre Leli vre : Demande au Conseil de faire pression aupr s du MTQ pour am liorer l' tat g n ral de la Route 207 (St-R gis Sud). De plus il r it re sa demande pour l'adoption d'un r glement municipal afin d'interdire tout travaux sur les terrains   compter du samedi 18 :00 au lundi, 7 heures.

Andr  Champagne :

S'informe de la possibilit  d'utiliser l'eau ext rieure pour contr ler les vers blancs.

 VALUATION TAUX VARI  ET TERRAIN VAGUE

7870-03-2015 Attendu qu'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalit  municipale*, une municipalit  peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe fonci re g n rale en fonction des cat gories d termin es   l'article 244.30 de cette m me loi ;

En cons quence, il est r solu unanimement que le Conseil municipal confirme   la firme d' valuateurs professionnels Leroux Beaudry Picard et associ s inc. que les cat gories d'immeubles mentionn es ci-dessous doivent  tre inscrites au r le d' valuation fonci re :

- La cat gorie des immeubles de six logements et plus ;
- La cat gorie des immeubles non r sidentiels ;
- La cat gorie des terrains vagues desservis ;
- La cat gorie des immeubles agricoles ;
- La cat gorie r siduelle.



DON ET LOCATION FABRIQUE 2014-2015

7871-03-2015 Considérant la campagne de financement pour la réfection de l'église à Saint-Isidore ;

Il est résolu unanimement d'octroyer un don de 2 000 \$ pour la campagne 2014-2015 à la Fabrique de Saint-Isidore et que la Municipalité s'engage à octroyer la même somme pour l'année 2015-2016.

7871A-03-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 750 \$ à la Fabrique de Saint-Isidore à titre de paiement pour la location du terrain de balle tel que stipulé au bail intervenu entre les parties.

ADOPTION RÈGLEMENT 370-2014 / MODIFIANT PLAN URBANISME

7872-03-2015 Considérant l'avis de motion du présent règlement donné à l'assemblée régulière du 1^{er} décembre 2014 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 370-2014, règlement modifiant le plan d'urbanisme 332-2010 afin d'intégrer des îlots déstructurés résidentiels en zone agricole.

ADOPTION RÈGLEMENT 371-2014 / MODIFIANT PLAN ZONAGE ET PIIA

7873-03-2015 Considérant l'avis de motion du présent règlement donné à l'assemblée régulière du 1^{er} décembre 2014 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 371-2014, règlement modifiant le plan de zonage et de PIIA 340-2010 afin d'intégrer des îlots déstructurés résidentiels en zone agricole.

ADOPTION RÈGLEMENT 372-2014 / MODIFIANT LOTISSEMENT

7874-03-2015 Considérant l'avis de motion du présent règlement donné à l'assemblée régulière du 1^{er} décembre 2014 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 372-2014, règlement modifiant le règlement de lotissement 337-2010 relatif à l'intégration des îlots déstructurés en zone agricole.

MDDELCC – CARRIÈRE MERCIER

7875-03-2015 Considérant que la cie Agrégats Lefebvre inc. a un projet d'implantation d'une carrière (avec dynamitage) sur les lots 233, 233-1, 234 et 236 du cadastre de la Paroisse Sainte-Philomène, circonscription foncière de Châteauguay ;

Considérant que l'exploitation de cette nouvelle carrière pourrait avoir un impact sur l'aire d'alimentation du puits municipal de Saint-Isidore ainsi que sur la ressource en eau des producteurs environnants ;

Considérant l'historique régional de contamination de la nappe phréatique connu sous l'appellation de « Lagunes de Mercier », alors que des centaines de puits ont été contaminés et obligeant la construction d'un réseau régional d'aqueduc alimenté par la Ville de Châteauguay ;

En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore avisent le Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques du danger de contamination de la nappe phréatique du secteur, notamment l'aire d'alimentation des puits municipaux de Saint-Isidore, lors de la mise en opération de la carrière (dynamitage) Agrégats Lefebvre inc.

AGRÉGATS LEFEBVRE VS PUIITS MUNICIPAUX / CPTAQ

7876-03-2015 Considérant la demande de Agrégats Lefebvre inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore a manifesté son intention à la CPTAQ, par courriel le 12 février 2015, de faire des représentations concernant cette demande ainsi que demander une audition publique ;

Il est résolu unanimement de mandater Me Armand Poupart, de la firme Poupart & Poupart SENCRL afin de représenter la Municipalité de Saint-Isidore dans la



préparation d'une demande d'audition publique et des représentations de la Municipalité à la CPTAQ.

MTQ / ST-RÉGIS SUD / TRANSITION

7877-03-2015 Considérant l'état général du rang St-Régis Sud à Saint-Isidore, notamment les ponceaux transversaux ;

Considérant les nombreuses plaintes reçues concernant l'état de la chaussée et de la possibilité de bris mécanique des véhicules ;

Il est résolu unanimement qu'une demande soit adressée au Ministère des transports du Québec afin de corriger la situation.

ÉCONOCENTRE / OFFRE DE SERVICES GÉOTHERMIE

7878-03-2015 Considérant l'offre de services de « Éconocentre La Boutique » en date du 6 février 2015 pour la modification du système de géothermie pour le chauffage de l'étage du bureau municipal par l'ajout d'un volet ;

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services pour un montant de 935.00 \$ + les taxes.

DÉROGATION MINEURE 17 GIRARD

7879-03-2015 Considérant la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage et PIIA # 340-2010 présentée par M. Samuel Carrière pour la propriété sise au 17 rue Girard, lot # 2 867 882 ;

Considérant le rapport de l'urbaniste, dossier URB-2015-01 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 19 février 2015 ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, à savoir :

« Permettre la construction d'un garage rattaché à la résidence principale ayant une marge latérale adjacente au lot 2 867 844 de 1.0 mètre alors que la distance minimum prescrite au règlement de zonage et PIIA # 340-2010 est de 1.5 mètres pour un empiètement dans cette marge de 0.5 mètre. »

PIIA 566-568 ST-RÉGIS / RICHARD DUBUC

7880-03-2015 Considérant la demande de PIIA présentée par M. Richard Dubuc pour la résidence sise au 566-568 St-Régis, lot # 2 868 303 ;

Il est résolu unanimement que les membres du Comité consultatif d'urbanisme reportent à une date ultérieure sa recommandation aux membres du Conseil municipal, les membres du CCU n'ayant pas toutes les informations nécessaires à la prise de décision dans ce dossier.

PIIA 479 ST-RÉGIS / DENIS GERVAIS

7881-03-2015 Considérant que le propriétaire a présenté une demande de permis pour l'agrandissement de la résidence principale en 2009 (règlement 166-88) ;

Considérant que le projet de construction ne s'est pas rendu à terme, seulement la base de ciment a été construite (voir photo 2011, dossier URB-2015-02) et que le projet a été reporté ;

Considérant que le propriétaire a omis de présenter une nouvelle demande de permis lorsqu'il termine son projet en 2014 se soustrayant ainsi aux dispositions du PIIA ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 2 mars 2015 ;

Il est résolu unanimement d'entériner le projet d'agrandissement de la résidence principale sise au 479 St-Régis tel que présenté au dossier # URB-2015-02.



GALA D'EXCELLENCE PIERRE-BÉDARD

- 7882-03-2015 Considérant le gala d'excellence de l'école Pierre-Bédard prévu le 5 juin 2015 ;
Il est résolu unanimement de réserver un espace publicitaire dans le programme de la soirée, soit la carte d'affaires au coût de 85.00 \$.

ASSURANCES – ANNULATION COUVERTURE, PINCES, BIENS, CAMION

Attend les informations de l'assureur.

OFFRE DE SERVICES / R&F DUBUC / MOTEUR AÉRATEUR

- 7884-03-2015 Il est résolu unanimement de retenir l'offre de services de R&F Dubuc inc. pour l'acquisition d'un moteur Baldor (CECP 377IT-S – 600 V 30, 3600 RPM, FR215 7C) pour un aérateur aux étangs d'oxydation.

Coût : 960 \$ + taxes

TRAVAUX PUBLICS / SOMAE – AGENT VALIDEUR

- 7885-03-2015 Considérant que le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées O-2, r. 34.1 ;

Il est résolu unanimement d'autoriser Monsieur Steve Girard, opérateur de la station d'épuration à agir à titre d'agent valideur pour la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et ce sans frais et que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier assure la réciprocité du service par l'entremise de l'opérateur de sa station d'épuration.

TRAVAUX PUBLICS / OFFRE DE SERVICES / PLANS GÉNÉRAUX INFRASTRUCTURES

- 7886-03-2015 Il est résolu unanimement de procéder à une demande d'offre de services professionnels pour la production de plans généraux d'infrastructures auprès d'au moins deux firmes d'ingénierie (localisation des infrastructures).

COMITÉ CULTUREL / PROJETS

Présenter les projets au comité aviseur du Pacte rural qui fera les recommandations au conseil municipal.

VARIA / COOP SANTÉ

- 7887-03-2015 Considérant la demande d'aide financière de la Coop Solidarité Santé St-Isidore ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore reconnaît l'importance de la Coop Solidarité Santé St-Isidore au sein de la communauté ;

Il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Coop Solidarité Santé St-Isidore pour l'année 2015.

COMPTES A PAYER

- 7888-03-2015 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de février 2015 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 282 242.93 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

- 7889-03-2015 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de février 2015 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 7844-01-2015 pour un montant de 415 412.75 \$.



Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général